

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 12

Date de Convocation : 27/07/2012

Le an deux mil douze le dix du mois d'août à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents : Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, RABY André; Mesdames DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, KHAKHOULIA Françoise, RENARD Sylvie.

Absents et excusés : Mme MOREIRA Virginie excusée; M. LALANNE Jean-Michel excusé ; M. CLAUDE René; M. GARCIA Sylvain, Mme CAZET Stéphanie.

Procuration : . M. LALANNE Jean-Michel a donné procuration à M LABEYRIE Robert
. Mme MOREIRA Virginie a donné procuration à Mme DEDIEU Emmanuelle

Mme DEDIEU Emmanuelle a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance :

1. Rectification achat parcelles D258 ET M671p-673p
2. Acquisition de terrain M294 et M253
3. Vente parcelle F272p et L46p
4. Modification délibération 2012-035 (parcelle F336)
5. Loyer bâtiment de la poste
6. PLU : augmentation du marché
7. Tarifs : Cantine (scolaire, ccas ...), alsh, périscolaire ...
8. Exploitation centrale d'enrobage
9. Antenne Bouygues
- 10.CCHL : étude du transfert de la compétence jeunesse
- 11.CCHL : Modification des statuts
- 12.Subvention musique
- 13.Bail photovoltaïque
- 14.Subvention exceptionnelle FCE
- 15.CAE Renouvellement
- 16.Divers : Décompte définitif du Marché du complexe sportif ...

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2012. Ce dernier est approuvé et signé par les conseillers présents ou représentés. Il précise que la séance du

Conseil Municipal du 20 juillet 2012 a été annulée en raison de l'absence de nombreux conseillers.

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Modification des statuts de la CCHL

2012 - 037 RECTIFICATION ACHAT D258 ET M671p-673p

M. le maire rappelle que la commune avait acheté à l'indivision Delmas, des parcelles : 1.26 ha pour 1 200 € dans la Zone d'activité et 9.95 ha pour 10 000 € derrière Gascogne. La finalisation de cette vente a été longue à se faire car, de nombreux héritiers étaient partie prenante. La commune vient de recevoir l'aval du juge pour procéder à la transaction. Mais, dans le document officiel, le notaire a stipulé un montant total de 11 300 € au lieu de 11 200 €. Plutôt que de changer tous les documents, M le Maire propose au Conseil de valider ce surcoût de 100 € et d'accepter l'achat de ces parcelles pour un montant total de 11 300 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012 - 038 ACQUISITION TERRAINS M294 et M453

M. le maire propose au Conseil de voter l'achat de parcelles (M294 pour 7 253 m² et M453 pour 873 m²) entourant le forage de la commune au quartier Bouheben, permettant ainsi de sécuriser la zone, voire entreprendre un nouveau forage. Le coût serait de 2 200 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012 - 039 VENTE PARCELLES F272p et L46p

En raison des travaux de l'autoroute, certaines parcelles à Cap de Pin se trouvent partiellement aliénées (F272p pour 3376m² et L46p pour 871m²). Monsieur le Maire propose de les vendre au GIE pour 1 750 €. Cependant, la commune exigera de détenir une servitude de réseau sur la F272 afin de pouvoir éventuellement alimenter la future zone d'activité en eau, grâce aux réservations que le GIE A 63 a mis en place pour nous sous l'autoroute.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012 - 040 Modification délibération 2012-035 (parcelle F336)

Lors d'une délibération, le Conseil Municipal avait autorisé la vente d'une parcelle à Cap de Pin à M.Hofbauer (société Pastigir) pour un montant de 9 778 € HT. Le montant de la TVA n'était pas indiqué dans la délibération. Pour un terrain constructible, nous devons calculer la marge existant entre le prix d'achat et le prix de vente, et appliquer la TVA sur cette somme (TVA à la marge)celle-ci s'élève du coup à 1 611,19 € (ce montant doit être précisé dans la délibération)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-041 Loyer bâtiment de la poste

Une coiffeuse, habitante de Capcos, serait intéressée pour prendre le bâtiment de l'ancienne Poste en location afin d'y installer son salon. Elle monte un dossier auprès de TecGéCoop. La commune sollicitera l'an prochain une subvention auprès du Pays des Landes de Gascogne afin de financer une partie des travaux de réhabilitation. La commission finances a estimé un loyer mensuel de 150 €, pour une surface d'environ 70m², en précisant que la taxe foncière sera à la charge du preneur. Sachant qu'il sera possible par la suite de louer l'appartement du 1^{er} étage avec le jardin, à un autre bénéficiaire (compteurs séparés). Le conseil vote pour le montant de ce loyer.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-042 PLU : augmentation du marché

Il existe de nouvelles règles en vigueur pour l'élaboration d'un PLU (intégration du Grenelle 2...). Cela engendre un surcoût de 2 860 € HT que le conseil doit approuver. Pour information, le PLU de notre commune devra être finalisé en juillet 2013. 11 réunions de travail ont déjà eu lieu à ce sujet (au lieu des 10 prévues initialement...)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-043 Tarifs : Cantine (scolaire, ccas ...), clsh, periscolaire

Comme chaque année, le conseil municipal réévalue les tarifs de la cantine, du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire.

A compter du 1^{er} septembre 2012, les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

CANTINE :

Elèves :	2.10
Instituteurs :	5.60
CCAS :	5.60
Personnel :	3.70

PERISCOLAIRE :

MENSUEL	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Journée complète	40	32	23
½ journée	26.50	20	13
OCCASIONNEL			
Semaine journée complète	11.50	10	8
Semaine ½ journée	8.25	6.75	5
Journée	6.20	6.20	6.20
½ journée	3.30	3.30	3.30

Gratuité au-delà du 3^{ème} enfant

CLSH : Le plein tarif passe de 12 à 12.50 € par jour, repas inclus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-044 Exploitation centrale d'enrobage

La société de l'autoroute exploite une parcelle à Cap de Pin pour confectionner son enrobage. Elle ne disposait que d'autorisations provisoires. A présent, elle sollicite une autorisation définitive d'exploitation. C'est pourquoi, une enquête publique sera ouverte et le conseil municipal, doit délibérer pour approuver cette autorisation définitive.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-045 Antenne téléphonique

Lors du conseil précédent, ce point avait été ajourné en raison de l'absence de carte de couverture détaillée par Bouygues. Nous avons reçu cette carte, et après examen, il s'avère que les 2 opérateurs (Bouygues et SFR) couvrent, avec chacun leur antenne, sensiblement les mêmes zones. Lors du précédent conseil, certains s'étaient interrogés sur la pertinence d'installer 2 antennes si une seule pouvait couvrir le même territoire. L'installation de ces structures entraînant des coûts pour le SYDEC, M. le Maire propose de choisir l'opérateur qui engendrera les moindres coûts, soit Bouygues.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	1 F.KHAKHOULIA	0

2012-046 CCHL : étude du transfert de la compétence jeunesse

La CCHL souhaiterait lancer une étude sur le transfert des compétences « jeunesse » des communes vers la CCHL. Un comité de pilotage a déjà été mis en place. Il dressera un diagnostic de la situation, étudiera les besoins à l'aide notamment d'un questionnaire et apportera ses conclusions sur ce transfert.

Le conseil municipal doit délibérer pour approuver ou non la mise en place de cette étude.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-047 CCHL : Modification des statuts

Il faut modifier les statuts de la CCHL pour que celle-ci puisse déposer un dossier d'appel à candidature à manifestation d'intérêt pour devenir un TEPOS (Territoire à Energie Positive).

Si la CCHL est choisie (réponse le 15 septembre), l'étude sur les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables sera financée à 80%

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-048 Subvention musique

La commune ne connaît pas encore les tarifs du conservatoire de Mont de Marsan pour l'année 2012/2013 mais, cependant M. le Maire propose voter pour la reconduction de la participation à hauteur de 35% de la commune sur la part parentale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-049 Bail photovoltaïque

La commune d'Escource avait consenti une promesse de bail à EDF EN. Or, EDF EN n'a plus donné signe de vie depuis longtemps, bloquant par conséquent ce terrain.

La société Solaire Direct vend l'électricité à un tarif inférieur à celui d'EDF (fixé trimestriellement). Cette société n'est donc pas concernée par le moratoire.

M. le Maire propose de résilier la promesse de bail avec EDF EN et, d'en signer une avec Solaire Direct sur les mêmes parcelles, en imposant la clause suivante : Escource où tout EPCI pouvant se substituer pourra devenir propriétaire de 20 % du parc Solaire Direct.

M. le maire demande délégation au conseil pour signer une promesse de bail emphytéotique avec Solaire Direct, sous condition suspensive de la résiliation de la promesse avec EDF EN.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-050 Subvention exceptionnelle FCE

Depuis longtemps, la commune voulait investir dans un mini bus, afin de conduire les enfants de l'école ou du centre de loisirs à des activités, d'amener certaines personnes faire leurs courses, le prêter à des associations ... Il avait été évoqué de gérer le transport scolaire avec ce véhicule, afin de pouvoir bénéficier de subventions de la part du Conseil Général. Or ce système est caduc. L'alternative trouvée dans la recherche de subventions est la suivante. Le FCE va monter et porter un dossier auprès du FAFA. Si ce dossier est accepté, le FAFA financera 50 % de l'achat de ce véhicule. La commune paiera le reste, sous forme d'une subvention versée au FCE. Une convention sera signée entre le FCE et la commune sur toute la durée de vie du véhicule. Celle-ci précisera que le FCE utilisera ce mini bus les samedi après-midi et dimanche pour amener les joueurs sur les lieux de matchs. En revanche, les autres jours, la commune l'aura à sa disposition. Un carnet de bord et d'entretien sera évidemment mis en place.

Comme ce véhicule avait initialement été mis au budget en investissement, il faut donner l'autorisation à M. le maire pour effectuer la modification budgétaire (à moins que l'achat ne se fasse sur l'exercice suivant).

Le conseil vote pour accorder une subvention exceptionnelle au FCE de 14 000 € pour l'achat du mini bus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

2012-051 CAE Renouvellement

Un CAE de 20h sur la commune arrive à échéance le 19/08/2012. M. le Maire propose de le renouveler pour 6 mois. Sachant que l'an prochain, il y aura de grandes restructurations au niveau du personnel de la commune en raison de deux départs à la retraite et, d'une semaine d'école de 4 jours et demi...

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	2 F.KHAKOULIA JM LALANNE	0

DIVERS :

- M.Dourthe signale le dépôt « sauvage » de véhicules à côté de l'ancienne gare.
- Décompte définitif du complexe sportif
La maîtrise d'œuvre devait coûter 9% du montant HT des travaux. M. le maire rappelle que le projet du complexe sportif comportait 3 tranches et que la 3^{ème} (club-house, salle de réunion, 2^{ème} terrain de foot a été abandonnée).
L'architecte conteste les sommes qui lui ont été versées car, en raison d'une mauvaise lecture du contrat de maîtrise d'œuvre, la commune lui a versé 9% des travaux réalisés. Or, elle aurait dû verser 9% sur le montant estimé des travaux (voir même sur l'intégralité du montant estimé des travaux, 3^{ème} tranche comprise). C'est pourquoi, la commune doit verser une somme supplémentaire de 12 439 € HT.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20H00

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux